

Stéphane Soumis



Une autre année bien remplie tire à sa fin. Bien que nous présentions le bilan de notre année à notre assemblée générale de l'automne, nous pouvons dès aujourd'hui être fiers du chemin parcouru ensemble au cours des derniers mois. Au début de l'année scolaire, nous nous étions fixé des objectifs ambitieux et nous sommes aujourd'hui à même de constater qu'ils ont été atteints ou qu'ils sont en voie de l'être.

Merci aux membres des comités de vie syndicale, des comités statutaires, des comités de vie professionnelle ainsi qu'à tous les agentes et agents de liaison qui ont contribué au dynamisme de notre organisation au cours de cette année scolaire! Ensemble nous avons encore une fois prouvé que le personnel de soutien est un incontournable à la CSPI et que nous sommes des acteurs de premier plan.

Au nom de toute l'équipe syndicale, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de passer de très belles vacances. Profitez de cet arrêt afin de vivre de beaux moments en compagnie de vos proches. Faites le plein d'énergie car d'autres défis nous attendent l'année prochaine!

Si vous désirez communiquer avec nous pendant la saison estivale, nous vous invitons à nous appeler au (514) 642-5899 ou à nous écrire à l'adresse suivante : d88.ssepi@lacsq.org.

Stabilité grâce aux interventions syndicales

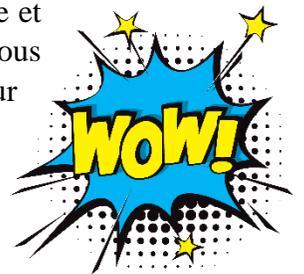
Quand on se regarde, on se désole, mais quand on se compare, on se console. Sans vouloir minimiser la situation que certaines personnes vont vivre aux séances d'affectation, nous pouvons souligner le fait qu'une certaine stabilité est présente au sein de la CSPI. De plus, puisque nous avons une augmentation d'élèves sur notre territoire, nous constatons que le nombre de postes de certains corps d'emplois suivent les besoins. Évidemment, nous devons rester vigilants pour que cela soit appliqué à l'ensemble des corps d'emplois que nous représentons.

La CSPI a mis en ligne la documentation reliée aux séances d'affectation des gens du secteur direct à l'élève. Pour la voir, connectez-vous au portail et allez dans l'intranet. Par la suite, allez sous l'onglet des ressources humaines et sur le dossier des séances d'affectation.

Sécurité d'emploi secteur administratif

Les plans d'effectifs 2018-2019 nous ont été remis en avril dernier et c'est avec fierté que nous vous annonçons que la majorité de nos recommandations ont été entendues! Par exemple, les postes de techniciens en loisir seront maintenus à 35h par semaine. Suite à la normalisation ainsi qu'à nos demandes acharnées, plusieurs postes ont été réévalués à la hausse. Quelle belle reconnaissance pour ce corps d'emploi!

De plus, nous avons reçu un grand nombre de remerciements suite à notre dernière assemblée générale du 29 mai dernier. Les gens du chapitre 10 ont enfin été entendus! La CSPI reconnaît leur importance et débute des démarches afin de leur donner les droits qui leur reviennent. De façon unanime, vous nous avez demandé de poursuivre en ce sens et nous mettrons toute l'énergie nécessaire pour que chaque personne fasse un choix éclairé!



Sécurité d'emploi secteur direct à l'élève

Les plans d'effectifs 2018-2019 nous ont été remis en mai dernier. Nos revendications pour certains postes ont été entendues et ils ont été créés officiellement au plan d'effectif. La majorité des postes qui sont abolis ont été recréés à la hausse. Selon nous, le 26 juin prochain, la majorité des salariés(es) se replaceront avec un plus grand nombre d'heures.

Autre bon coup! Les techniciens(nes) en travail social se voient **TOUS** devenir annuels! Félicitations!



À la rentrée scolaire, vous devez être de retour à la date prévue par l'employeur (SAUF si vous avez l'autorisation de celui-ci). La CSPI pourrait procéder à des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement si vous n'êtes pas présent dès la première journée de travail. C'est votre responsabilité d'entrer en contact avec votre milieu afin de connaître la date de retour. Bien sûr, le syndicat ne connaît pas les horaires de chacun des milieux, nous vous référons donc à votre direction.

Horaire d'été

Du 25 juin au 29 juin 2018 :
Réduction d'une heure de l'horaire (en fin de journée).



Du 2 juillet au 17 août 2018 :
Réduction d'une demi-heure (30 minutes) de l'horaire (en fin de journée), les lundis, mardis, mercredis et jeudis et réduction de 3 heures de l'horaire, les vendredis après-midis.

En cas d'absence le vendredi (maladie, vacances ou autres), celle-ci sera considérée comme une journée complète de travail, soit 7 heures. Voici les modalités d'application de cet horaire pour les salariés(es) à temps partiel :
Cette réduction s'applique au prorata des heures prévues à l'horaire
Tâche 80% (80% de 5h00) : 4 heures de réduction par semaine
Tâche 50% (50% de 5h00) : 2,5 heures de réduction par semaine

Sécurité d'emploi, service direct à l'élève (SDÉ)

SÉANCE D'INFORMATION

POUR TOUS LES RÉGULIERS À LA ROTONDE DU CENTRE ADMINISTRATIF (550, 53^E AVENUE, Pointe-aux-Trembles)

14 juin 2018 Séance d'informations (entre 16 h et 19 h 00)

Vous pouvez venir chercher vos documents pour la séance du 26 juin. Si vous avez des questions vous pourrez les poser au service des ressources humaines ou à votre représentante syndicale. **Il n'y aura pas de présentation ou discours, seulement des gens à votre disposition.**

SÉANCE D'AFFECTATION À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON

Les salariés réguliers

26 juin 2018 S'adresse à : Tous les salariés réguliers (tech. en service de garde, T.E.S, T.T.S, SDG, PEH). Tous les salariées et salariés permanents susceptibles d'être supplantés ou désirant obtenir un poste vacant.

8 h 15-8 h 45: Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 1 à 360**)
8 h 45 à 11 h 45: Déroulement de la séance pour les rangs no 1 à 360
11 h 45-12 h 45: Lunch
12 h 45h à 13 h 30: Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 361 et plus**)
13 h 30 à 18 h 00: Déroulement de la séance pour les rangs no 361 et plus

*****La liste d'ancienneté sera transmise lors de la séance d'informations du 14 juin 2018 et aussi disponible sur l'intranet*****

15 août 2018 à l'école secondaire Daniel-Johnson



Tous les salariées, salariés réguliers, chapitre 10 et temporaires peuvent se présenter

8 h 45 : Salariés en disponibilité, salariés visés par une protection salariale, ensemble des salariés (cartons blancs), salariés mise à pied depuis moins de deux ans (cartons mauves)
9 h 45 : Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant 1820 heures et plus, par classe d'emploi (cartons roses)
11 h 00 : Salariés visés par le chapitre 10, inscrits sur la liste de durée d'emploi, ayant complété sa période de probation (cartons jaunes), autres salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche sans tenir compte l'ordre de durée d'emploi et sans égard à la classe d'emplois (formulaire à compléter), toutes autres personnes (formulaire à compléter)
12 h 30-14h : Lunch
14 h à 17 h : Les salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27)

MOBILITÉ INTERNE 7-8.00 DES ARRANGEMENTS LOCAUX

Deux salariées, salariés dans un même corps d'emploi peuvent convenir de s'échanger leurs postes dans la mesure où les deux directions concernées acceptent ces mutations et que ces postes comportent le même nombre d'heures de travail/semaine. La demande doit être faite **au plus tard le 16 août 2018, 16 h.**

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720